



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sélection des candidats postulant aux IFSI

Question écrite n° 21748

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la sélection des candidats issus d'une année préparatoire aux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Intégrés au dispositif Parcoursup pour la rentrée 2019, les IFSI sont dorénavant accessibles sur dossier, suite au dépôt de vœux sur la plateforme. Pour cette année de transition, le Gouvernement a déclaré que « les étudiants qui ont fait le choix, à la rentrée 2018, de se préparer aux études d'infirmier pourront tirer le plein parti de cette préparation lors de la procédure d'admission 2019 » *via* des procédures d'examen de dossiers harmonisées au niveau national par chaque regroupement d'IFSI. Pourtant, les organismes préparatoires aux concours constatent une chute très conséquente du taux de succès de leurs étudiants, et relèvent l'impossibilité de connaître les critères des grilles d'évaluation qui permettent de constituer le classement des candidats. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures envisagées pour respecter les engagements pris par le ministère au profit des étudiants issus de formations préparatoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Larssonneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21748

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)